

Formation musicale Référentiel de compétences fin de 1^{er} cycle

Introduction

Les compétences exposées dans ce document ressortissent de trois domaines:

1. domaine de l'audition (écoute, mémorisation, écriture),
2. domaine de la lecture, de l'analyse
3. domaine de l'appropriation du langage musical (improvisation, invention)

Ces trois domaines sont évidemment à mettre en regard les uns avec les autres tant ils sont liés dans le concret des apprentissages. Il importe cependant de préciser que le premier domaine doit précéder le second dans la démarche d'acquisition.

Par ailleurs, ce document vise notamment à favoriser au sein de chaque conservatoire une réflexion pédagogique transversale entre les professeurs de formation musicale et les professeurs d'instruments. Certaines compétences ne se traduisent pas nécessairement en acquisitions de connaissances techniques : elles peuvent traduire plutôt une attitude, un comportement artistique à encourager dès les premiers apprentissages (dans le domaine de la lecture, de l'invention).

Le contrôle des compétences acquises s'effectue dans le cadre d'un contrôle continu et à l'occasion des examens de fin de cycle.

Référentiel de compétence pour la fin du 1^{er} cycle

Dans le domaine de l'audition: du son vers le signe à venir

Au préalable des éléments présentés ci-dessous, l'enfant est sensibilisé à l'écoute:

- il appréhende les bruits qui l'entourent puis les sons.
- il est éveillé au chant, apprend à développer sa voix.
- il peut se concentrer sur une musique entendue et se mouvoir avec justesse sur différents éléments musicaux : ressentir puis reproduire corporellement avec une grande précision une pulsation (sa division), un rythme, un geste mélodique, une carrure.

• *Mémoire*

L'enfant découvre le langage musical, mémorise, reproduit, puis improvisera et inventera à son tour (cf chapitre « appropriation du langage musical »). Il se plonge dans une *langue musicale vivante*.

⇒ l'enfant est capable, après audition, de reproduire un court fragment musical ou purement rythmique (reproduction vocale, reproduction sur petites percussions, reproduction sur son instrument) : mémoire sensorielle, à court terme, immédiate.

⇒ l'enfant est capable, tout au long du cycle, de se constituer un répertoire de thèmes entretenu (une « collection » personnelle) qu'il peut chanter et écrire : mémoire à long terme.

- *Écoute*

L'enfant entend, perçoit, identifie. Il apprend à *écouter*.

En partant de la globalité ...

⇒ l'enfant est capable, après audition d'un extrait du répertoire, de distinguer les éléments importants du langage musical (timbre, tempo, sa division, un rythme, un mode, un motif mélodique, un intervalle...) et d'en comprendre l'organisation (nombre de phrases, leur cadence, sensibilisation aux fonctions tonales, reconnaissance de formes simples).

L'enfant est capable de décrire l'organisation d'un court fragment musical de langage tonal: importance d'une cellule rythmique ou d'une cellule mélodique, instruments, nombre de phrases, répétition d'un motif ou d'une phrase, fonctions tonales, cadences parfaites et demi-cadences ...

⇒ l'enfant est capable de reconnaître des formes simples (ABA, à refrain, ...)

⇒ l'enfant est capable de placer une œuvre dans son contexte historique et s'imprègne des styles.

L'enfant est sensibilisé, tout au long du 1^{er} cycle, à l'écoute d'œuvres issues de courants esthétiques les plus diversifiés.

... vers de plus en plus de détail.

⇒ l'enfant est capable de percevoir les mouvements mélodiques conjoints et disjoints sur une échelle tonale ou modale.

⇒ l'enfant est capable, après audition, de reconnaître les intervalles mélodiques et harmoniques.

⇒ l'enfant est capable de reconnaître des accords de 3 sons.

- *Ecriture*

L'enfant utilise les codages musicaux. Il apprend à *écrire la musique*.

La démarche de l'enfant vers l'écrit s'inscrit comme résultante des démarches précédentes. La dictée n'est pas un but mais un moyen parmi d'autres de révéler ce qu'un élève entend intérieurement.

⇒ l'enfant est capable de copier une partition avec exactitude.

⇒ l'enfant est capable d'écrire de mémoire une chanson, un thème du répertoire.

⇒ l'enfant est capable d'écrire de courtes formules rythmiques, mélodiques nouvellement entendues.

⇒ l'enfant est capable, après audition, de faire un relevé mélodique simple en clé de sol et clé de fa extrait d'œuvres du répertoire.

⇒ l'enfant est capable, après écoute, de repérer des erreurs dans un texte écrit.

⇒ l'enfant est capable d'écrire une mélodie simple de son invention avec soin (en précisant l'armure, les chiffres indicateurs de mesure, les nuances, ...). (cf. chapitre sur l'appropriation du langage)

C'est par le développement de l'audition intérieure que l'enfant pourra acquérir ces capacités.

Dans le domaine de la lecture chantée ou jouée: du signe vers l'appropriation de celui-ci

- *pratique de la lecture sur partition, chantée ou jouée*

L'enfant lit une partition, en créant ainsi un univers musical sonore (vocal ou instrumental) qui deviendra nécessairement intérieur pour une pleine autonomie musicale.

La lecture est toujours associée à un son.

⇒ l'enfant est capable de lire sur des onomatopées, en chantant, jouant sur un instrument à percussion ou sur son propre instrument, une phrase rythmique.

⇒ l'enfant est capable de lire des formules mélodiques a cappella puis accompagnées.

⇒ l'enfant est capable de chanter une mélodie a cappella ou accompagnée au piano.

La dimension rythmique bien présente, sera cadrée par une pulsation ressentie, vivante et/ou une battue précise, dégagée, plastique.

⇒ l'enfant est capable de chanter ou jouer une partition (complète ou par extrait) du répertoire. Il peut se situer dans une partition de musique de chambre ou d'orchestre.

⇒ l'enfant apprend à maîtriser l'interprétation d'un répertoire simple (rythmes vivants, accents dynamiques, phrasé...)

Cette pratique est réalisée avec une liberté vocale et avec un engagement complet du corps. L'enfant aura appris à maîtriser sa respiration, à développer sa voix chantée, à sentir l'importance de son corps (bien axé, détendu, présent) dans sa pratique musicale.

- *analyse sur partition*

L'analyse est motivée par un désir de compréhension pour une meilleure pratique musicale immédiate. Il est très important que l'analyse porte sur des textes que l'enfant peut chanter ou jouer.

⇒ l'enfant est capable d'analyser une partition simple, après l'avoir entendue et/ou chantée-jouée. Il pourra répondre à des questions portant sur : les phrases et leur organisation, la tonalité, les modulations, les cadences, le rôle de la mélodie, de l'accompagnement, les instruments, les signes musicaux présents sur la partition.

Dans le domaine de l'appropriation du langage musical (improvisation, invention)

L'enfant crée son propre univers sonore d'après la langue musicale qu'il a découverte. Il est important de nourrir l'imaginaire de l'enfant par un grand nombre d'images sonores très diverses. Les inventions et les improvisations de l'enfant n'en seront que plus riches.

⇒ l'enfant est libre dans son corps et avec sa voix pour improviser et créer des sons puis des motifs.

⇒ l'enfant est capable d'inventer oralement une courte séquence mélodique ou rythmique à partir d'éléments donnés (cellules rythmiques, intervalles ou cellules mélodiques, un ostinato, une phrase, un fragment de poème...)

⇒ l'enfant est capable de répondre par un conséquent à un antécédent donné.

⇒ l'enfant est capable d'improviser sur une carrure.

⇒ l'enfant est capable d'inventer une mélodie et de l'écrire (cf. « chapitre sur « l'écriture »)

**RÉFÉRENTIEL DE COMPETENCES
POUR LE 2^e CYCLE DE FORMATION MUSICALE**

Le 2^e cycle voit se multiplier, aux côtés de la pratique individuelle, différentes occasions de pratique collective qui doivent être encouragées et accompagnées :

- Jouer en orchestre ou en ensemble
- Jouer en musique de chambre
- Chanter à plusieurs (participations à un chœur ou un ensemble vocal)
- Prendre part à un projet de réalisation collective

Pour cela, diverses démarches doivent être développées et valorisées :

- Présentation d'activités et de réalisations sous la forme d'un concert de classe
- Participation des classes de FM à un projet transversal (pouvant se concrétiser sous la forme d'un ou plusieurs concerts) permettant d'accentuer le lien entre FM et pratiques instrumentales, pratiques collectives, pratiques théâtrales et/ou chorégraphiques, culture musicale, écriture...
- Présentation d'activités et de réalisations au sein des concerts organisés par les autres classes de l'établissement (classes d'instrument, de musique de chambre...)
- Réalisation d'un projet artistique autour d'une œuvre, d'un compositeur, d'un thème... piloté par les classes de FM et aboutissant notamment à une présentation en concert

I. OBJECTIFS

Rappel général : Pour beaucoup d'élèves, le 2^{ème} cycle est l'aboutissement du parcours FM dans la perspective d'une pratique musicale en amateur.

Les objectifs de compétence du 2^e cycle peuvent être regroupés en 4 catégories distinctes mais fortement interdépendantes :

1. Pratique musicale

- approfondissement de la démarche interprétative en lien avec une culture auditive et musicale
- développement du déchiffrage (vocal et instrumental) qui gagne en précision, en intérêt artistique mais aussi en endurance
- acquisition d'une méthodologie de travail permettant notamment la préparation de pièces dans un temps plus court et avec une part d'autonomie
- affranchissement du lien à l'écrit par la pratique de l'improvisation et de la réalisation harmonique

2. Audition

- Capacité à s'approprier sensoriellement un extrait sonore, notamment par le biais de la mémorisation consciente et active, et à en reproduire, instrumentalement ou vocalement, les éléments les plus saillants
- Capacité à identifier les caractéristiques fondamentales d'un extrait sonore : timbres et formations, genre, tempo, mesure, tonalité, structure, phrases et cadences, style et époque...

3. Ecriture

- capacité à s'approprier un texte écrit notamment par une lecture pluridimensionnelle (verticale, horizontale, polyphonique, polyrythmique...) mais également par l'analyse active (structure, plan tonal, phrases et cadences...)
- capacité à noter ce qui a été entendu et, éventuellement, mémorisé, mais aussi capacité à réécrire ce qui a été travaillé et appris (reconstitution de partition)
- capacité à concevoir de la musique simple et à la noter pour pouvoir la transmettre et la faire jouer

4. Culture

- Connaissances historiques et stylistiques précises fondées sur une classification méthodique des principales formes d'expression musicale (savante/populaire, rurale/urbaine, sacrée/profane...), une chronologie claire de l'histoire musicale, en lien notamment avec les autres domaines artistiques et éventuellement d'autres sphères culturelles (musique du monde)
- Connaissance à long terme d'extraits significatifs d'œuvres emblématiques

II. COMPETENCES

Pour pouvoir être atteints, les objectifs ci-dessus se fondent sur des compétences multiples et complémentaires :

1. Domaine du rapport à l'écrit

- Autonomie dans la lecture d'une partition
 - connaissance des principaux « formats » (quatuor ou quintette à cordes, quintette à vent, quatuor d'anches, musique de chambre avec clavier, format symphonique classique)
 - lecture courante des 4 clés usuelles : sol, fa4, ut3, ut4 + connaissance de l'ut1
 - connaissance des signes impliquant des indications de jeu (articulations, accentuation, nuances, modes de jeu...)
 - connaissance des termes d'expression et de tempo notamment en langue étrangère
 - connaissance élémentaire des principaux ornements (terminologie et réalisation)
 - maîtrise de quelques transpositions simples
- Aisance rythmique et polyrythmique permettant notamment l'intégration dans un groupe
 - solidité de la pulsation
 - maîtrise des différentes mesures binaires et ternaires et des subdivisions
 - maîtrise des équivalences simples (temps = temps, valeur = valeur)
 - interprétation du phrasé rythmique (articulation, accentuation...) en lien avec le contexte stylistique
- Précision de l'intonation et du phrasé, notamment en lien avec une technique (vocale ou instrumentale) plus sûre, mais également en relation avec les **rapports harmoniques**

2. Domaine de l'audition

- Formation systématique de l'oreille : identification instantanée d'éléments du vocabulaire sonore (timbres, rythmes, intervalles mélodiques et harmoniques, tournures mélodiques et harmoniques, formules de cadences, couleurs d'accords, chiffrages, fonctions...)
- développement du sens mélodique et tonal, notamment par la pratique courante de la transposition et de la mémorisation
- Développement de l'audition intérieure, notamment verticale (sens harmonique)
- Développement de toutes les formes de mémoire musicale (reproduction immédiate, mémorisation conscientisée, mémoire à long terme)

3. Domaine de la culture

- Compétences analytiques, historiques et stylistiques (élémentaires mais précises) permettant la compréhension globale d'un texte musical

4. Domaine de l'invention

- Bases d'arrangement, de transcription, d'instrumentation et de réalisation harmonique (grilles, basse chiffrée...)
- Capacité à l'invention et à l'improvisation, à partir de cellules rythmiques et/ou mélodiques et d'échelles simples

III. ORGANISATION

Différents modules optionnels peuvent être proposés sous la forme d'ateliers : en alternance, en complément ou à l'intérieur du cours. Parmi ces ateliers :

- improvisation
- écriture
- initiation au jazz
- initiation à la MAO
- pratique vocale polyphonique
- déchiffrage instrumental
- ensemble instrumental
- atelier de polyrythmies ouvert, notamment, sur les musiques du monde
- comédie musicale

Ces ateliers sont validés dans le cadre du contrôle continu sur la base de l'assiduité, de l'investissement et de la participation de l'élève à une présentation publique des travaux réalisés.

IV. EVALUATION

Le **contrôle continu**, processus d'évaluation formative, n'a pas pour vocation de reproduire à l'identique les épreuves de l'examen de fin de cycle. Il doit au contraire accompagner la progression personnelle de chaque élève et valider les étapes d'acquisition. L'investissement personnel, l'assiduité et la créativité sont pris en compte et valorisés.

Certaines activités seront avantageusement organisées et évaluées à d'autres moments que lors de l'examen de fin de cycle, par exemple sous la forme d'un concert-évaluation :

- duos instrumentaux et vocaux
- Réalisation vocale polyphonique en petit chœur ou à un par voix
- Présentation d'un projet personnel encadré, individuel ou collectif, impliquant des éléments d'écriture, arrangement, improvisation, relevé de thème et de grille...
- exposé analytique présentant une œuvre au choix de l'étudiant interprétée à l'instrument
- interprétation d'un chant préparé avec paroles dans une liste de chants de langue, d'époque et de style différents...

En outre, le contrôle continu pourra porter le moment venu pour chaque élève ou groupe d'élèves sur des points de compétences bien cernés :

- lectures rythmiques et/ou polyrythmiques, maîtrise des clés et des transpositions...
- Reconstitution de partitions dans une liste d'extraits étudiés en cours
- formation de l'oreille

L'évaluation de fin de cycle complète le contrôle continu sous la forme d'activités musicales ponctuelles comprenant :

A l'oral,

- Chant déchiffré
- Déchiffrage rythmique sous diverses formes
- parcours vocal ou instrumental dans une partition d'orchestre, de musique de chambre ou de musique vocale (préparation en autonomie)
- mémorisation

A l'écrit,

- Commentaires d'écoute brefs, multiples et variés. Ces commentaires pourront comporter des relevés mélodiques, harmoniques, rythmiques, de timbres et de phrasés/articulations/nuances...
- Analyse semi-guidée d'une œuvre ou extrait d'œuvre polyphonique courte